



<b>BUREAU DU 03 FÉVRIER 2021</b>				
<b>DÉLIBÉRATION N°</b>	<b>B2021</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>02</b>

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 21
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-B2021020302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2021

Affichage : 05/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## **CONTRATS PUBLICS EVOLUTION DU SYSTEME D'INFORMATION DU SMEDAR APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909\_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, et approbation des avenants subséquents ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que le SMEDAR dispose depuis plusieurs années d'un système informatique qui lui permet notamment d'interconnecter ses sites pour des besoins d'exploitation mais aussi en vue de fournir d'autres services tels que la téléphonie, le stockage distant de données, la vidéosurveillance ou encore la messagerie électronique ;

Considérant que l'ensemble des composantes matérielles et logicielles vieillissantes du système d'information nécessite aujourd'hui d'être renouvelé (serveurs, système de sauvegarde/restauration, messagerie électronique, parefeux) ;

Considérant par ailleurs que dans un objectif de sécurisation optimale de nos données numériques :

- Un plan de continuité d'activité (PCA) permettra, depuis notre salle secondaire, un redémarrage rapide de notre système d'information en cas de défaillance de notre salle informatique principale.

- Un plan de reprise d'activité (PRA) permettra en cas de défaillance de notre site (Ecopôle) de redémarrer notre activité depuis un site distant (centre de données ou datacenter).
- Une zone démilitarisée (DMZ : zone tampon sécurisée entre notre système d'information et internet) permettra de préserver l'intégrité et la sécurité du système d'information tout en garantissant un accès à la messagerie depuis l'extérieur.

Il convient par conséquent d'autoriser dès à présent le lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique)
- Forme du marché, allotissement et estimation : Marché ordinaire décomposé en 2 lots

	Détail du lot	Montant estimatif
<b>LOT N°1</b> <b>Renouvellement de l'infrastructure SAN<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de l'infrastructure SAN par une solution évolutive et de haute disponibilité sur le site principal et secondaire (PCA) ;</li> <li>- Mise en œuvre d'un PRA sur un site déporté avec élaboration d'une procédure dédiée ;</li> <li>- Location d'emplacement auprès d'un centre de données ou datacenter ;</li> <li>- Installation et paramétrage de la solution ;</li> <li>- Fourniture de toutes les licences nécessaires pour l'ensemble de la solution, avec un support de 5 ans ;</li> <li>- Migration de l'existant vers la nouvelle plateforme ;</li> <li>- Fourniture et mise en place d'une solution de sauvegarde ;</li> <li>- Transfert de compétence sur site ;</li> <li>- Fourniture d'un contrat d'assistance et de maintenance pour une durée de 5 ans (matériels, logiciels, support)</li> </ul>	330 000 € HT
<b>LOT N°2</b> <b>Renouvellement du serveur de messagerie &amp; DMZ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'un serveur de messagerie électronique ;</li> <li>- Fourniture des licences serveur de messagerie et licences utilisateurs associées pour 160 boîtes à lettres ;</li> <li>- Installation, paramétrage et déploiement de la solution de messagerie ;</li> <li>- Migration et intégration de l'existant dans la future solution de messagerie ;</li> <li>- Fourniture d'un ensemble de pare-feux physiques ;</li> <li>- Installation et paramétrage de la DMZ ;</li> <li>- Transfert de compétence sur site ;</li> <li>- Fourniture d'un contrat d'assistance et de maintenance pour une durée de 5 ans.</li> </ul>	55 000 € HT
<b>MONTANT TOTAL ESTIMATIF DES 2 LOTS</b>		<b>385 000 € HT</b>

<sup>1</sup> « Storage Area Network » : réseau spécialisé permettant de mutualiser des ressources de stockage.

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement et l'évolution de son système d'information, dans les conditions indiquées ci-avant, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ